

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

---

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS156

présenté par

M. Christophe, M. Becht, M. Bournazel, Mme de La Raudière, M. Ledoux, Mme Lemoine,  
Mme Magnier, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller

-----

### ARTICLE 28

À l'alinéa 121, substituer aux mots :

« peut être »

le mot :

« est ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer le terme « peut-être » et de le remplacer par le terme « est » afin de garantir le meilleur état d'usage possible des dispositifs médicaux notamment car les aides techniques visées par ces dispositions sont utilisés par des personnes particulièrement fragiles (en situation de handicap, en avancée en âge ou souffrant de maladies chroniques).